

La grande oubliée des élections : la langue

Un thème essentiel est absent des débats entourant les élections générales du 4 septembre prochain : la langue, son statut et, encore plus si cela se peut, sa qualité. Pourtant, le français est un élément essentiel de la réalité québécoise. L'actuelle consultation électorale est l'occasion d'aborder tous les sujets : Plan Nord, soins hospitaliers, instruction publique, déontologie des élus, éthique, etc. Aussi ne doit-on pas laisser la question de la langue sous le boisseau ou en bas de liste des priorités, accepter la pusillanimité de l'État face à son sort, sa faible attraction, le laxisme des locuteurs, le peu d'effet de l'enseignement sur le bon usage, le relâchement des ondes en général.

L'Asulf, seul organisme qui milite en faveur de la qualité de la langue en sol québécois, soumet cinq propositions prioritaires aux candidats en lice : renforcement de l'OQLF, nomination de ses dirigeants, promotion de la qualité, rédaction des lois et campagnes publicitaires à l'égard des habitudes mentales des locuteurs. Dans chaque cas, l'Asulf a recruté des coproposeurs renommés (P. Curzi, G.-É. Lapalme, D. Johnson, C. Laurin, G. Rocher, J.-N. Tremblay, etc.). Voici les recommandations prioritaires de l'Asulf :

1^{re} proposition : Que le président-directeur général de l'OQLF soit nommé par l'Assemblée nationale.

Pierre Curzi, ex-député : « L'Office se compose de huit membres [...] / [...] sont nommés, sur proposition du premier ministre, par résolution de l'Assemblée nationale approuvée par au moins les deux tiers de ses membres » (art. 150 de la proposition de loi n° 593-2012).

Guy Rocher, sociologue : « [...] l'application de la Loi 101 dépend [...] d'une volonté politique explicite et constante : tout fléchissement [...] est rapidement suivi d'un recul et de concessions [...]. Parmi les actions politiques essentielles, je tiens comme prioritaire la nomination, à la direction des organismes créés par la Charte, de personnes d'expérience et qui, de notoriété publique, sont les plus aptes à remplir pleinement et énergiquement la mission que la Loi 101 a confiée à chacun de ces organismes » (Mémoire à la commission Larose, 2000, p. 7).

Robert Auclair, ex-président de l'Asulf : « La personne qui dirige l'Office doit avoir une indépendance et un prestige qui lui permettent d'avoir ses coudées franches pour agir. La langue a un caractère politique incontestable au Québec, les pressions pour faire obstacle à son application sont nombreuses et viennent de partout [...] » (*Le Devoir*, 13 avril 2002, p. A8).

2^e proposition : Que l'Assemblée nationale complète et renforce la Charte de la langue française pour tenir compte de l'interaction entre le statut et la qualité de la langue.

Jean-Marc Léger (journaliste au *Devoir*) : « [...] j'ai [...] toujours déploré que l'usage et le statut de la langue aient absorbé la quasi-totalité des énergies dépensées et des revendications exprimées dans ces multiples combats, que la qualité de la langue ait été laissée pour compte [...] il faudrait encore mener le combat simultanément sur les deux fronts [...]. Camille Laurin [...] en était volontiers convaincu : aurait-il conservé le portefeuille de l'Éducation une ou deux années de plus qu'il se serait attaqué à cette question [...] en proposant une sorte de loi 101 *bis* qui eût porté [...] sur la qualité de la langue [...] la fameuse loi [...] attend encore son pendant en ce qui a trait au respect de la langue, à la qualité de la langue dans notre société » (*Le Temps dissipé; souvenirs*, Montréal, 1999, p. 437-438).

Daniel Johnson, ex-premier ministre : « Le français ne survivra en Amérique que par sa qualité et il a besoin d'une qualité exceptionnelle pour survivre » (*Journal des débats*, 7 mai 1963, p. 1223, 1^{re} col.).

Daniel Raunet, journaliste à Radio-Canada : « L'Assemblée nationale devrait solennellement affirmer l'importance que la société québécoise attache à la qualité de sa langue [...] » (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue [...] *Journée thématique sur la qualité de la langue*, Sherbrooke, 19 janvier 2001).

3^e proposition : Que l'État québécois énonce la norme suivante dans la Charte : Un texte est écrit en français lorsqu'il est conforme aux codes orthographique, grammatical, syntaxique ou lexical contenus dans les grammaires françaises courantes et les dictionnaires généraux de langue française.

Gérald Godin, ex-ministre : « Une langue de qualité, c'est une langue qui respecte les conventions linguistiques traditionnellement partagées par les gens qui ont parlé et écrit et qui parlent et écrivent le français » (*Écrits et parlés I; 1. Culture*; Montréal, 1993, p. 83).

M. J. Berchoud : « [...] au-delà des jugements sociaux sur la langue [...] le premier critère devrait être la clarté, la richesse, la précision de l'expression et l'harmonie » (*Écrire et parler le bon français*; Paris, 2004, p. 16).

suite à la page suivante ⇨

La grande oubliée des élections : la langue

4^e proposition : Que le gouvernement voie à ce que l'Office québécois de la langue française s'implique dans la rédaction des lois, s'assure que l'Administration soigne la langue de ses textes, en particulier celle des contrats auxquels elle est partie, par exemple les conventions collectives, et reprenne ses travaux de normalisation, rares depuis dix ans.

Georges-Émile Lapalme, ex-ministre : « [...] il faudrait qu'à un moment donné [...] la rédaction des lois [...] soit une chose qui, au point de vue de la rédaction française, soit soumise à l'Office de la langue [...] / [...] si mon désir devenait réalité [...] il y aurait un secteur de l'Office de la langue française qui serait principalement chargé de la rédaction des lois [...] j'ai voulu faire intervenir la cause du français dans un texte [...] au sujet du mot "corporation" [...] on m'a fait faire machine arrière [...] je prétends toujours que si, dans un texte, on disait : dans toutes les lois, le mot X voudrait dire le mot Y, il me semble que le cas serait réglé » (*Journal des débats*, 7 mai 1963, p. 1222).

Jean-Noël Tremblay, ex-ministre : « [...] je voudrais vous souligner l'importance qu'il y a de corriger la langue de nos statuts, revoir la codification des lois, parce qu'aucun gouvernement, jusqu'à présent, n'a prêché d'exemple [...]. Est-ce que le ministre [...] ne pourrait pas s'occuper de refranciser les règlements de la chambre [...] afin que nos collègues ne soient pas obligés de dépenser toutes leurs énergies à "soulever des questions de privilège" [...], ce qui est très épuisant quand il est tellement simple de poser la question privilège [...] » (*Journal des débats*, 7 juillet 1970, p. 803-804).

Pierre Curzi, ex-député : « [...] il me semble absolument absurde qu'un gouvernement rejette l'application du français dans ses propres projets de loi [...] l'ensemble de la population [...] tient à ce que la langue qu'on utilise quand on est législateur, ce soit le français [...] » (Lors du débat sur le projet de loi n° 33-2011).

5^e proposition : Que le prochain gouvernement entreprenne des campagnes de publicité destinées à faire évoluer les habitudes mentales des citoyens en regard de la qualité de la langue et des néologismes.

Marius Barbeau, anthropologue : « Phénomène unique dans l'Histoire. Un peuple se glorifiant de la médiocrité de sa langue » (cité dans *Mots étrangers, mots français*/Alix Renaud; Québec : Varia, 2006, p. 13).

Jean Marcel, ex-professeur de l'Université Laval : « [...] les mots ne sont pas faits que d'habitudes acquises et [...] un homme a plusieurs occasions dans sa vie de modifier ses habitudes sur tel ou tel mot pour en acquérir d'autres » (p. 60) [...] la plus grande conquête de toutes les linguistiques modernes [...] a peut-être été d'avoir [...] montré [...] qu'une langue était une institution acquise, modifiable, toujours en voie d'acquisition chez les individus lorsque les conditions socioculturelles le permettent » (*Le Joul de Troie*, p. 79).

Line Ross, professeure à l'Université Laval : « [...] la langue est une question d'habitudes. Des habitudes si profondément ancrées qu'elles en deviennent comme naturelles...

« La seule façon d'améliorer sa langue, c'est donc de se forger un nouveau naturel, de remplacer de mauvaises habitudes par de bonnes habitudes » (*L'Écriture de presse; l'art d'informer*, 2^e éd., Montréal, 2005, p. 145).

Michel Mourlet, écrivain français : « Les mesures ponctuelles contre les écarts langagiers [...], si judicieuses soient-elles, ne deviendront jamais opérantes que si une conscience du danger global s'éveille dans l'ensemble du corps social.

« Avant les pratiques aberrantes, ce sont les habitudes mentales que l'on doit rectifier [...] » (*Français, mon beau souci*; 2009, p. 35-36).

Voilà quelques projets qui devraient intéresser les candidats à la députation, mais aussi les électeurs. Le français peine en territoire québécois (faible attraction, laisser-aller) et davantage en sol canadien (fonte de l'effectif des franco-locuteurs). Son avenir dépend pour beaucoup de certains préalables : son utilité, sa rentabilité, son prestige, des échanges soutenus avec les pays francophones – comme on en a exprimé le souhait au Forum mondial de juillet dernier –, soutien actif de l'État québécois, gouvernement, Assemblée nationale et Administration confondus. Puisse la présente campagne électorale être l'occasion de dresser un état des lieux et même de la publication des propositions concrètes des candidats.

Conseil d'administration

Président	Gaston BERNIER
Vice-président	Serge BOUCHARD
Secrétaire	Léone TREMBLAY
Trésorier	Christian HÉBERT
Membres	Alain BÉLANGER Jean-Guy LAVIGNE Gilles LEVASSEUR Claude MALTAIS France SALVAILLE Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires
Périodicité : Quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125, Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*.
L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction du numéro 49, août 2012
Rédaction : Robert AUCLAIR
Gaston BERNIER
France SALVAILLE
Yvon DELISLE
Relecture : Claude LAMARCHE
Révision : Léone TREMBLAY
Graphisme et mise en page :
Coordination et relecture :